



## Règlement Intérieur du BCF42

### Saison 2022-2023

#### ARTICLE 1 : ADHÉSION

Tout membre du Badminton Club de Firminy (BCF42) a obligation d'y adhérer. Toute demande d'adhésion vaut l'acceptation des Statuts et du Règlement Intérieur de l'Association et vaut obligation de respecter tous les principes inscrits dans ces documents.

L'adhésion au club s'entend pour une saison, du 1er septembre de l'année en cours au 31 août de la saison suivante.

L'adhésion au club n'est effective qu'après remise du dossier complet : fiche d'inscription complétée et signée, certificat médical de non contre-indication à la pratique du badminton et cotisation. L'accès aux créneaux ne sera valide qu'après le dépôt du dossier.

En tant que club affilié à la FFBad, le BCF a l'obligation de faire prendre une licence fédérale à chacun de ses licenciés. Deux formules sont toutefois possibles pour les adhérents majeurs du club :

1. L'adhésion loisir + la licence fédérale. Celle-ci comprend l'adhésion au club ainsi que la licence souscrite auprès de la FFBad et l'Assurance Fédérale. Elle donne accès aux créneaux de jeux libres loisirs, ainsi qu'à l'entraînement dirigé pour les débutants. Elle permet également aux joueurs adhérents d'acheter des tubes de volants à prix réduits, ainsi que de bénéficier de l'assurance fédérale. Enfin, l'inscription au Tournoi des Noix du club (11 et 12 novembre 2022) est prise en charge par le club. Aucune autre inscription à des tournois ne sera prise en charge par le club.
2. L'adhésion compétition + la licence fédérale. Celle-ci comprend également l'adhésion au club ainsi que la licence souscrite auprès de la FFBad et l'Assurance Fédérale. Elle donne accès aux créneaux de jeux libres compétiteurs et loisirs, ainsi qu'aux entraînements dirigés (débutant ou confirmé en fonction du niveau des joueurs). Elle permet également aux joueurs licenciés d'acheter des tubes de volants à prix réduits. Le club prend à sa charge l'inscription au Tournoi des Noix (11 et 12 novembre 2022). Enfin, le club prend en charge les frais d'inscription à 4 tournois officiels supplémentaires par an et par joueur licencié.

Pour les adhérents mineurs du club (qui n'auront pas 18 ans au 31 décembre de l'année civile en cours), la souscription de la licence fédérale est obligatoire en plus de l'adhésion au club.

Les tarifs pour l'année 2022-2023 sont les suivants :

<b>Licence fédérale <u>obligatoire</u></b>	
Adulte	57€
Jeune né entre 2005 et 2014 inclus	51€
Jeune né après 2014	27€
<b>Adhésion club <u>obligatoire</u></b>	
Adulte loisir (Tournoi des Noix pris en charge par le club)	8€
Adulte compétiteur (5 tournois pris en charge par le club)	63€
Jeune né entre 2005 et 2010 inclus	44€
Jeune né après 2010	29€

**Les montants totaux à régler sont donc les suivants :**

Adulte compétiteur	120€
Adulte loisir	65€
Jeune né entre 2005 et 2010	95€
Jeune né entre 2011 et 2013	80€
Jeune né après 2014	56€

Les tarifs de l'adhésion et de la licence fédérale pourront être révisés à chaque nouvelle saison. Toute cotisation réglée au BCF42 ne pourra être remboursée ni partiellement ni totalement en cours de saison quelle que soit la raison invoquée. Une réduction sera proposée pour les joueurs d'une même famille (50% de réduction sur la part club à partir de la deuxième adhésion, réduction effectuée sur la part la moins chère).

A l'issue d'une séance d'essai, le dossier d'inscription devra être complet pour poursuivre l'activité au sein du club. Sinon l'accès aux terrains sera refusé.

Si un adhérent loisir souhaite débiter la compétition en cours d'année, il lui faudra régler le montant de ses frais d'inscription aux tournois.

## **ARTICLE 2 : CERTIFICATS MÉDICAUX**

Pour les adultes, la pratique des activités proposées par le BCF42 n'est autorisée qu'après présentation d'un certificat de non contre indication à la pratique du badminton, valable 3 ans. L'imprimé fourni par la FFBad doit être utilisé (document disponible sur notre site internet).

Pour les mineurs, un questionnaire médical sera à remplir par les parents.

## **ARTICLE 3 : STATUTS ET BÉNÉVOLAT**

### **Statuts**

Les statuts initiaux ont été enregistrés à l'INSEE le 5 novembre 1985. Ils ont été modifiés et

enregistrés à la Préfecture de la Loire le 27 juin 2022.

Badminton Club de Firminy  
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901  
Affiliée à la Fédération Française de Badminton N° RA 42.95.002  
SIRET : 441 162 849 00026 APE : 93.12Z

Le BCF42 est affilié à la Fédération Française de Badminton depuis 1995 sous le numéro d'affiliation RA.42.95.002.

### **Assurances**

Le club souscrit chaque année une assurance locaux et biens auprès de la MAIF. Les licenciés sont couverts par l'assurance fédérale comprise dans leur licence.

Celle-ci couvre notamment les dommages ou accidents pouvant survenir dans les locaux où la pratique du badminton s'exerce.

### **Bureau et bénévolat**

Le bénévolat est le mode de fonctionnement du club. Tous les dirigeants sont bénévoles. Les dirigeants sont à disposition des adhérents pour le bon fonctionnement du club et leur permettre de pratiquer le badminton en toute sécurité. En contrepartie, il est demandé aux adhérents et aux parents de jeunes de considérer les actions des dirigeants comme celles de bénévoles qui mettent leur temps libre à disposition pour permettre de profiter au mieux, et dans une atmosphère de convivialité et de sportivité, de l'ensemble des moyens et installations mis à la disposition du club. Il est demandé aux adhérents et aux parents de jeunes de faire preuve d'indulgence tout en faisant part de toute remarque constructive permettant de faire avancer l'association.

Pour la saison 2022-2023, les membres du Bureau sont les suivants :

- Anthony BLACHON – Président
- Carole LAURENT – Vice-Présidente
- Alexis SEIGLE – Trésorier
- Béatrice BREUIL – Secrétaire

Référents pour les joueurs :

- Jean-Louis PARROUTEL, Olivier GRIBELIN, Babeth COLOMBET - Responsables volants
- Kévin EAV - Responsable Inscriptions Tournois Jeunes et Adultes

## **ARTICLE 4 : ÉQUIPEMENT ET UTILISATION DES CRÉNEAUX**

### **Comportement du sportif**

Le premier principe d'un sportif est de respecter son sport et son adversaire. Tout joueur présentant un mauvais esprit et/ou mauvais comportement risquant de nuire à l'image du club et du badminton tant à l'entraînement, en jeu libre qu'en compétition se verra averti verbalement.

Si le comportement de la personne incriminée ne s'améliore pas, les membres du Bureau statueront sur les éventuelles sanctions à prendre. Ces sanctions pourront aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive.

Concernant la pratique en elle-même lors des séances de jeu libre, les joueurs doivent adopter une attitude de fair play et penser collectif.

Les doubles et doubles mixtes sont à privilégier dès que le nombre de joueurs présents occupe l'ensemble des terrains. Les matchs de simples peuvent être envisagés quand il reste suffisamment de terrains disponibles par rapport aux joueurs présents.

Les terrains sont à la disposition de tous les adhérents, ils ne se réservent pas et ne doivent pas être occupés par les mêmes joueurs pendant tout le créneau. Il faut assurer une rotation raisonnable sur les terrains, favoriser les doubles et intégrer dans le jeu les joueurs qui n'ont pas de partenaire, particulièrement les nouveaux et les débutants.

Afin que le débutant puisse parfaire son jeu et que le joueur expérimenté puisse partager son savoir acquis à l'entraînement, il est recommandé à tous (Débutants, Loisirs et Compétiteurs) de mixer les niveaux durant ces créneaux autant que faire se peut.

En cas de forte affluence, notamment pendant le premier trimestre, les matchs peuvent être écourtés, afin de limiter les temps d'attente : une indication claire sera émise par les responsables de groupe. Tous les adhérents présents sont invités à rappeler ces conditions aux nouveaux arrivants.

### **Matériel**

L'installation et le rangement du matériel doivent être assurés par les adhérents. Nous comptons sur votre bienveillance pour laisser la salle dans un état irréprochable (ranger vos volants et vos bouteilles vides) avant de quitter la salle.

Il est recommandé de ne laisser aucun effet personnel dans les vestiaires. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

### **Joueurs extérieurs et invitations**

Chacun des adhérents du club a la possibilité d'inviter exceptionnellement une personne déjà licenciée dans un autre club lors des séances de Jeu Libre. Pour ce faire, il doit au préalable obtenir avant la séance l'accord explicite d'un des membres du Bureau directeur. Les invités devront respecter le présent règlement, à charge pour l'hôte membre du club de les en informer. L'invitation doit être motivée (participation avec ce joueur en tournoi ou en vue d'une inscription au club).

## **ARTICLE 5 : COMMUNICATION**

Toutes les informations utiles (documents d'inscription, créneaux, actualités...) peuvent être consultées sur le site internet du club, mis à jour régulièrement et accessible à l'adresse suivante :

<https://badfirminy.fr/>

Certaines informations seront également publiées sur la page Facebook ou Instagram du site, accessibles aux adresses suivantes :

<https://www.facebook.com/BCF42>

[https://www.instagram.com/badminton\\_club\\_firminy/](https://www.instagram.com/badminton_club_firminy/)

L'adhérent adulte autorise la diffusion, sur tout type de support, digital ou physique, de photos prises lors de compétitions sportives ou manifestations en relation avec le badminton. En cas de refus, l'adhérent doit faire parvenir au président un document écrit pour exprimer son désaccord qui sera pris immédiatement en compte.

Les adhérents mineurs figureront également sur des publications. En cas de refus, les parents doivent faire parvenir au président ou à l'entraîneur un document écrit pour exprimer leur désaccord qui sera pris immédiatement en compte.

## **ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉ DES MINEURS**

Les mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau horaire les aura pris sous sa responsabilité. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci est présent avant de laisser leur enfant au gymnase. De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité du club. Tout enfant désirant partir avant la fin du créneau ne pourra le faire que sur présentation d'une autorisation parentale, les parents devront venir chercher leur enfant sur le site et si tel n'est pas le cas, l'entraîneur devra en être avisé à l'avance.